

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 22 mars 2023 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 22 maart 2023 om 18u00 in het GCM**

*La séance publique est ouverte
De openbare zitting wordt geopend.*

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Voilà, bienvenue dans ce conseil communal du 22 mars 2023. Et avant de laisser la parole à M. El Khannouss, je voudrais remercier tous ceux des Echevins et des Conseillers qui étaient avec nous ce matin pour la commémoration des attentats. Ça fait sept ans que les attentats de Bruxelles ont eu lieu, comptant 32 décès et 340 blessés. Nous avons sur le territoire connu décès et blessures et donc nous avons ce matin honoré la mémoire de Loubna Lafkiri et des autres victimes. Voilà. Alors je remercie tous ceux qui ont tenu, comme chaque année, à être avec nous dans cette cérémonie très digne, très belle, au cours de laquelle nous avons aussi transmis les valeurs de paix, mais aussi de liberté, de tolérance, de vivre et de faire ensemble à 600 enfants des écoles molenbeekoises. Nous avons près de quinze écoles qui étaient là, des écoles francophones et des écoles néerlandophones, et chacun des élèves présents a pu avoir un mot pour la paix. C'était particulièrement poignant et je voulais le mentionner aujourd'hui parce que c'est quand même un jour particulier. C'est une date particulière pour Molenbeek comme pour le reste de Bruxelles. Et je pense qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur ceci. Voilà.

Ceci étant dit, Monsieur El Khannouss demande la parole. Allez-y Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci d'avoir remercié les personnes qui étaient présentes ce matin. Je vais, avant d'évoquer la question du quorum, vous demander que lorsque vous vous adressez à un conseiller communal, de peser vos mots, de faire en sorte de ne pas verser dans l'insulte, je tiens à vous rappeler que le mois dernier, vous m'avez traité de salopard en séance à huis clos. J'attends de votre part, à l'instant, que vous fassiez les excuses publiques et que vous vous engagiez à ne plus récidiver.

Madame la Secrétaire communale, je voudrais que vous indiquiez dans le PV, dans le cas de la modification de celui-ci, que je demande à la bourgmestre de faire des excuses par rapport aux insultes qu'elle a formulées à mon encontre. Si moi, Ahmed El Khannouss, j'avais osé utiliser le pendant féminin du terme qu'elle a utilisé, j'aurais été cloué sur le pilori de la Place communale. Donc j'attends de sa part des excuses publiques, premièrement.

Deuxièmement, est-ce que vous pourriez nous donner le nombre de Conseillers présents aujourd'hui au niveau de la majorité pour constater que le quorum n'est pas acquis et que le conseil communal ne peut pas se tenir légalement et normalement?

Mme la Présidente :

Très bien. Merci Monsieur El Khannouss. Alors de mon côté, je vais juste resouligner une règle assez évidente et qui vaut pour chacun de nous : le huis clos, ce n'est pas la séance publique, le huis clos, à commencer par son ordre du jour, mais également tous les propos qui

s'y tiennent, c'est le huis clos. Et donc, le huis clos, le huis clos ne verra pas, ne verra pas d'excuses publiques. Voilà.

Alors pour continuer sur vos questions, nous sommes 18 conseillers de la majorité. Voilà. Alors je vois que vous redemandez la parole, je vous redonne la parole. Allez-y.

M. El Khannouss :

Donc! Je suis vraiment content de votre réponse. Je suis content que les citoyens et que les personnes ici présentes vous entendent dire qu'on peut finalement insulter à huis clos. On peut insulter les conseillers communaux et ça, visiblement, ça ne nous gêne pas. L'offense, lancer l'opprobre et insulter les gens et en particulier les conseillers, ça ne vous pose aucun problème. Je prends acte que vous refusez de vous excuser après m'avoir traité de salopard. Merci.

Mevr. de Voorzister :

De heer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je ne veux pas faire une habitude de chaque fois, quand il n'y a pas le quorum, mais donc à 18h15, il n'y avait pas le quorum. Donc la question n'est pas légalement, combien il y en a aujourd'hui, maintenant à 18 h 22, la question légale, c'est de savoir si le quorum était atteint à 18h15 ! Non, ça, c'est la réponse légale. Ça, c'est le chiffre qui doit être noté dans le rapport. Je vous demande quel était le nombre de présents à 18h15 ?

Mme la Présidente :

Alors, merci beaucoup, merci beaucoup, Monsieur De Block.

Monsieur Hamzaoui, allez-y.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la Présidente. Je pense que, parallèlement à cette question de légalité, il y a cette question que M. De Block vient de soulever. Je pense qu'il y a aussi une autre dimension qu'il faut prendre en considération, c'est la dimension du respect. Je pense que vous êtes élue, on est tous élus ici en tant que conseillers communaux et on doit vraiment respecter cet engagement qu'on a pris et vraiment prendre en considération la responsabilité, notre responsabilité et vraiment assurer le quorum à chaque conseil communal. Il faut souligner que depuis septembre de l'année passée, c'est l'opposition qui complète le quorum. Et donc il faut à un moment donné dire stop et que vous assuriez en tout cas le quorum. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Alors je vais d'abord répondre sur la question de la légalité. Je pense que vous avez tous les textes de loi en tête et si vous souhaitez déposer une plainte quelconque contre ce qui se passe dans ce conseil, vous savez qu'il y a une Tutelle. Il n'y a pas de soucis à ce que vous le fassiez.

Alors, par ailleurs, à ce moment même, nous sommes 26 sur 45. Si vous souhaitez ne compter que ceux qui font partie de la majorité, c'est votre choix. À ce moment, effectivement, nous sommes 19 et vous hypothéquez la poursuite de ce conseil, y compris des points importants pour la suite de la vie des gens. Et vous souhaitez, vous souhaitez laisser cette

responsabilité aux deux formations politiques de la majorité, c'est votre choix. Il se fait qu'il y a des absents pour différentes raisons. Il y a effectivement des malades. Il y a...

Écoutez, je vais devoir interrompre la séance puisque je ne peux pas finir mes phrases ! Et donc je suspends la séance, Messieurs de la caméra, s'il vous plaît, je suspends la séance car je suis avec un brouhaha autour de moi qui m'empêche de parler.

*La séance est suspendue 6 minutes.
De zitting wordt voor 6 minuten geschorst.*

Mme la Présidente :

Je vais demander le silence à chacun, s'il vous plaît. Voilà, nous sommes de nouveau en ligne.

Bien, pour que les choses soient tout à fait claires, effectivement, nous avons atteint le quorum à 18h16 et non à 18h15. Ce qui a tout coup, sur une plainte à la Tutelle, aurait été éconduit parce que déraisonnable. Vous comprenez bien qu'on ne décide pas pour une minute de ne pas tenir un conseil, ça n'a évidemment aucun sens. Et je vais vous dire que ça s'est déjà produit qu'effectivement des conseillers introduisent ce type de plainte et soient éconduits. Donc, je n'ai aucun doute par rapport à cette minute !

Par contre, je dois reconnaître que maintenant que l'opposition est partie, puisque l'opposition a décidé de ne pas assister à ce conseil, nous sommes 21 sur 45. 21 sur 45 n'est pas suffisant pour assumer le conseil et il nous faudrait, pour assumer le conseil, être 23. Il nous manque donc deux membres pour tenir ce conseil, malheureusement. Ben alors voilà, ça c'est la réalité et donc nous ne pourrons pas voter aujourd'hui la prime aux citoyens qui verront l'augmentation du précompte. C'est bien dommage. Je pense que c'était un point important. Et nous ne pourrons pas non plus voter, et je sais que Dina Bastin, la Présidente du CPAS, est là, le budget du CPAS, ce qui est évidemment tout à fait regrettable. Voilà. À chacun sa responsabilité et j'imagine bien que chacun pourra essayer de convaincre sur la responsabilité de l'autre. C'est délétère pour la démocratie, comme je l'ai dit, parce que je ne pense pas que ce soit ce qui est attendu de nous, aujourd'hui, comme élus, puisque nous avons mobilisé non seulement tous les citoyens qui sont ici pour interpeller, mais aussi toute la technique qui est là, que nous avons payée et nous sommes prêts en réalité. C'est bien dommage ! Voilà.

Alors, madame Evraud n'étant pas en nombre, je pense que malheureusement, nous ne pouvons pas écouter les citoyens, ce que je regrette infiniment. D'autant que c'est la deuxième fois que l'opposition décide d'avoir cette attitude-là, sachant qu'il est évident que l'opposition aurait pu rester pour cette partie-là et partir après, ce qui n'a pas été leur choix et je le regrette.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je suis au regret de vous dire que vous êtes malheureusement venus pour rien, car nous sommes 21 et nous aurions dû être 23 pour pouvoir tenir cette séance valablement, avec le départ de ceux de l'opposition. Nous ne sommes pas assez nombreux pour pouvoir vous écouter. Ce n'est que partie remise. Nous vous écouterons en avril, évidemment, bien volontiers. Voilà, si nous atteignons à ce moment le quorum, j'espère, j'imagine que nous aurons moins d'absents qu'aujourd'hui. Merci à tous et merci aux fonctionnaires ainsi qu'aux policiers qui ont été présents aujourd'hui, merci à la technique et on peut clôturer la séance. Bonne fin de soirée à tous.

*La séance est clôturée.
De zitting is gesloten.*